

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 28 avril 2011

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le jeudi 28 avril 2011 à 20h30 à la salle des fêtes de Grozon sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Gérard BOUDIER, Yves DECOTE, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), Jean-Paul BUCHET, Gérard DOUDIER, Jean-Claude GIRARDOT, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Bruno FAS, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, Jean-Jacques DE VETTOR, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Armande REYNAUD, Catherine CATHENOZ, Jean SONNEY, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Bruno JOUHAM, Eric TOURNEUR, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Dominique BOICHUT, Christel FAGOT, Monsieur Pierre SAILLARD, Comptable Public de la CCCG.

Etaient Excusés : Auguste HERZOG, Brigitte DELACROIX, Antoine MARCELIN, Lionel PREVOT, Guy AUBERT, Marie-Colette VUILLERMET, Serge DAYET, Béatrice BRUGER, Olivier FISCHER, Catherine REYBIER, Camille JEANNIN, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, Jean-François DHÔTE, Ginette POULAIN.

Etaient absents : Samuel HUGUENIN, Roland BERTHELIER, Roger CHAUVIN, Jocelyne REVERCHON, Véronique LAMBERT, Gilbert BULABOIS, Jérémy SAILLARD, Stéphane MACLE, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE, Annie REGAZZONI, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert MOTTET.

★ ★ ★ ★

Monsieur Gérard BOUDIER, Maire de Grozon, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire donne son accord à l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Attribution d'une indemnité de fin d'exploitation agricole en ZIA pour parc « Champs de la Marne »
- Parc d'activité « Champs de la Marne » / Réseaux secs

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

1-1 / Rendu compte des décisions prises par le Bureau.

➤ Décision n° BU 001 DE du 11 février 2011 : cession d'une parcelle de terrain dans le Parc Commercial « Grimont Sud », à la SCI Les Fontenolles, de 1 000 m² au prix de 38 000€ HT / acte notarié en date du 28 mars 2011, parcelle n° ZH 360 comportant servitude transformateur électrique.

1-2 / Rendu compte des décisions prises par le Président.

➤ Marché en procédure adaptée

- Convention administrative avec GRDF pour raccordement gaz naturel du parc d'activité « **Champs de la Marne** ».
- Travaux à réaliser au **siège de la Communauté de Communes** : isolation thermique de la véranda avec l'entreprise « La Miroiterie Polinoise » au prix de

731,59€ TTC ; consultation adressée le 31 janvier aux entreprises Montholier TP, SJE et Benoît TP pour extension du parc de stationnement et choix de l'entreprise Montholier TP au prix de 15 199,72€ TTC ; fourniture et pose d'un volet roulant avec l'entreprise Stepczak au prix de 526,36€ TTC.

- Travaux à la **piscine communautaire** : peinture extérieure et vestiaires (pour terminer le programme de rénovation générale lancée en 2009 et poursuivi en 2010) avec l'entreprise Taubaty au prix TTC de 4 106,47€ ; remplacement de l'adoucisseur d'eau au prix de 2 860€ TTC chez « Eau pure » ; aménagement d'un vestiaire sanitaire pour personnes à mobilité réduite en prestation plomberie, maçonnerie et peinture intérieure avec entreprise Rémy Prost au prix TTC de 3 788€ et entreprise Taubaty pour 5 433,43€ TTC ; achat de porte-habits auprès de la société Imatec au prix de 1 382€ TTC ; fourniture et pose d'une grille de protection des produits de traitement des eaux de baignade par l'entreprise Duchemin au prix TTC de 1 555€. Le Président ajoute la fourniture et pose d'une barrière devant le futur local PMR par l'entreprise Duchemin au prix de 2 571,40€ TTC.
- Travaux **d'entretien des espaces verts** sur Moulin de Brainans, Grimont Sud, les bassins de rétention, le siège, le camping, le terrain de sport de la piscine : au terme de la consultation lancée le 17 mars auprès de 7 entreprises, le contrat à court terme jusqu'à l'automne 2014 a été attribué à l'entreprise Debouche pour les travaux de fauchage-débroussaillage pour une somme annuelle de 2 841,69€ TTC et l'entreprise Val de Seille Paysages pour une somme annuelle de 7 372,14€ TTC. Une seule autre proposition a été reçue : celle de l'ONF au prix annuel TTC de 23 668,84€.
- Travaux de **balisage du PDIPR** avec l'association Pichevel pour la somme TTC de 7 487€. En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président précise que l'ONF est chargée uniquement de la signalétique directionnelle,
- **Etude zones humides « Velours 3 »** : Choix de l'entreprise Terrest Ingenierie pour un montant HT de 1805 € (2158,78 € TTC). Consultation adressée aux entreprises Sciences Environnement, Terrest Ingenierie et Cabinet Reilé.
- **Etude géotechnique « Velours 3 »** : Choix de l'entreprise Hydrogéotechnique pour un montant HT de 2400 € (2870,40 € TTC). Consultation adressée aux entreprises Hydrogéotechnique, Géotech, Alios Ingenierie et Ginger CEBTP.
- Etude caractérisation d'une **pollution aux PCB et évaluation des risques sanitaires « Grimont Sud »** : Choix de l'entreprise Tauw Environnement pour un montant HT de 7520 € (8993,92 € TTC). Consultation adressée aux entreprises Tauw, Cabinet Reilé et Burgeat.
Monsieur Dominique BONNET indique que l'étude caractérisation d'une pollution aux PCB et évaluation des risques sanitaires « Grimont Sud » est menée car l'acheteur potentiel souhaite des analyses complémentaires à celles déjà réalisées par Euroserum en vue d'évaluer le montant et les conditions de la dépollution éventuelle ainsi que la nature du risque.
- **Défense recours en référé suspension** de l'arrêté préfectoral en matière de pollution sur commune de Montholier par anciens transformateurs du site des plâtrières de Grozon. Dépense de 750€ HT d'honoraires de Maître SUISSA (prise en charge par contrat de protection juridique de la Communauté de Communes du Comté de Grimont).

2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 1^{er} mars 2011.

Le procès-verbal de séance du 1^{er} mars 2011 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif / Règlement du service.

Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Environnement, présente le dossier en expliquant qu'il convient de modifier le règlement du SPANC en intégrant les évolutions liées à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » qui modifie les missions du SPANC et notamment les diagnostics des installations existantes en cas de mutation immobilière, d'une part, et les premiers agréments des installations d'assainissement non collectif parus au Journal Officiel en juillet 2010 qui ont pour conséquence l'autorisation de mise en œuvre de nouvelles filières d'assainissement non collectif.

Répondant à Monsieur Gérard DOUDIER qui s'interroge sur la possibilité de ne pas appliquer de majoration de retard de paiement de la redevance aux personnes se trouvant en difficulté financière, Monsieur Pierre SAILLARD, Trésorier de la Communauté de Communes, fait savoir qu'il sollicitera l'avis du Président de la Communauté de Communes si le cas se présente.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement du SPANC modifié tel que présenté. Autorisation est donnée au Président à signer toutes pièces afférentes.

4. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif / Redevances en matière de mutation immobilière.

Monsieur Yves DECOTE explique que la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » portant engagement national pour l'environnement, modifie l'article 102 de la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 et demande aux SPANC de procéder aux diagnostics des installations d'assainissement non collectif en cas de mutation immobilière dès le 1^{er} janvier 2011. Aussi convient-il de se prononcer sur le montant de la redevance pour le diagnostic immobilier.

Il ajoute qu'il serait souhaitable de définir un délai dans lequel le diagnostic sera susceptible d'être réalisé, car il est souvent sollicité dans l'urgence par les notaires.

Concernant l'éventuelle compétence du SPANC sur les assainissements collectifs, le Vice-Président fait savoir qu'il convient de faire une distinction selon que l'habitation est raccordable mais non raccordée auquel cas le SPANC serait susceptible d'intervenir, ou selon que la maison est raccordée, auquel cas, le SPANC n'est pas compétent.

Répondant à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, Monsieur Yves DECOTE affirme qu'il convient en effet de prendre en considération la surcharge de travail que l'intervention de la technicienne du SPANC dans le domaine de l'assainissement collectif serait susceptible d'entraîner.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le montant de la redevance du diagnostic préalable aux mutations immobilières à 120€ TTC et dit que le SPANC interviendra dans les conditions suivantes lesquelles tiennent compte de l'organisation actuelle du service :

- délai d'intervention : entre 15 et 30 jours suivant la réception de la demande du notaire chargé de la mutation
- délai d'envoi du rapport de diagnostic : entre 15 et 30 jours suivant la visite de l'installation.

Le Président est autorisé à signer toutes pièces afférentes.

5. Attribution d'une subvention à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Franche-Comté pour action de lutte contre l'ambrosie.

Après présentation du dossier par Monsieur Yves DECOTE, l'Assemblée décide, à l'unanimité d'approuver la convention à intervenir avec la FREDON concernant la lutte contre l'ambrosie sur le territoire de la communauté de communes et d'attribuer une subvention de 1 000€ à la FREDON pour mise en oeuvre du plan de lutte

Autorisation est donnée au Président à signer toutes pièces afférentes.

6. Attribution d'une subvention au Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) pour action de sensibilisation à la thématique eau en milieu scolaire (suite de l'opération « eaux usées 2010-2011 »).

Monsieur Yves DECOTE expose le projet et le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de :

- Donner son accord à l'opération en conformité avec le cahier des charges présenté ;
- Donner son accord pour faire participer 6 classes des écoles du territoire communautaire à l'action dénommée « Bieaudiversité » menée par le CPIE Bresse Revermont Jura

- Approuver l'opération telle que présentée ainsi que son plan de financement soit 1 coût global de 8 460€ financé à hauteur de 4 230€ par l'agence de l'eau et le solde en autofinancement de la Communauté de Communes.

Le Président est autorisé à signer toutes pièces afférentes.

7. Fixation des tarifs du camping communautaire de la Croix du Dan.

Monsieur Frédéric LAMBERT, Vice-Président Délégué au Tourisme, énonce les tarifs qu'il est proposé d'appliquer pour l'année 2011, lesquels tiennent compte d'une augmentation de 15% préconisée par le rapport d'étude sur le devenir du camping.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR s'interrogeant sur les répercussions qu'une telle augmentation est susceptible d'avoir sur la clientèle habituelle, le Président précise que les tarifs du camping sont très compétitifs par rapport à ceux appliqués dans les campings avoisinants. Monsieur Frédéric LAMBERT ajoute que, malgré cette augmentation, les tarifs resteront relativement bas.

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité par 31 voix pour et 1 abstention, de fixer les tarifs du camping pour l'année 2011 comme suit :

- campeur + de 16 ans par personne et par nuitée 2,15 €,
- campeur de 5 à 16 ans, par personne et par nuitée 1,30 €,
- véhicule à l'unité et par nuitée 2,15 €,
- emplacement nu tous types par unité et par nuitée 2,65 €,
- emplacement équipé eau, électricité par unité et nuitée 7,50 €,
- garage mort en saison et par nuitée 7,50 €,
- véhicule double - essieux par unité et nuitée 36 €,
- groupes à partir de 15 personnes : réduction de 10% sur tous les tarifs sauf lave linge,
- jeton lave linge à l'unité 4,00 €.

et d'instaurer une remise de fidélité pour 1 mois complet de présence au camping par saison de 5%.

8. Approbation des comptes administratifs 2010.

Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué aux Affaires Financières et Générales, présente les chiffres afférents aux comptes 2010 des différents budgets, lesquels ont fait l'objet d'une présentation détaillée en commission. La présentation porte sur les dépenses et recettes, section de fonctionnement puis d'investissement, l'ensemble au niveau du chapitre :

➤ Budget Général :

En réponse à Monsieur Gérard DOUDIER qui s'interroge sur la différence apparaissant au chapitre 13 « subventions d'investissement », Monsieur Alain GUYOT indique, d'une part, que certains travaux inscrits au budget 2010 n'ont pas été réalisés, et d'autre part que la subvention initialement prévue pour le Moulin de Brainans n'a pas été versée en totalité, du fait que la Communauté de Communes n'a pas procédé à toutes les dépenses envisagées. Le Président ajoute que cette différence est également due au retard que connaît le versement de certaines subventions.

➤ Budget locaux industriels :

Le Vice-Président annonce que ce budget excédentaire sera fusionné avec le budget zones d'activités économiques en 2012.

➤ Budget ordures ménagères : Aucune observation

➤ Budget camping : Aucune observation

➤ Budget zones d'activités économiques : Aucune observation

➤ Budget OCMACS :

Le Président précise que les honoraires du Cabinet Jura Habitat dans le cadre de la 1^{ère} tranche OCMACS représentent 3,87% du montant total des travaux.

➤ Budget SPANC : Aucune observation

Monsieur Alain GUYOT annonce à l'Assemblée que les comptes administratifs seront votés par budget. Le Président se retire de la salle, la Présidence étant dès lors assurée par Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président.

➤ Le compte administratif du budget général est approuvé à l'unanimité.

- Le compte administratif du budget locaux industriels est approuvé à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget ordures ménagères est approuvé à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget camping est approuvé à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget zones d'activités économiques est approuvé à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget OCMACS est approuvé à l'unanimité.
- Le compte administratif du budget SPANC est approuvé à l'unanimité.

Le Président réintègre la salle, puis remercie Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président Délégué aux Finances, ainsi que les services communautaires pour le travail effectué.

9. Approbation des comptes de gestion 2010.

Monsieur Pierre SAILLARD, Trésorier, fait remarquer que les restes à réaliser figurant sur le compte administratif camping n'apparaissent pas sur le compte de gestion correspondant. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le Trésorier.

10. Affectation des résultats.

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de l'affectation des résultats 2010 - les chiffres figurent sur l'extrait de délibération joint.

11. Fixation du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Monsieur Alain GUYOT expose le dossier en précisant que les dépenses prévisionnelles du budget pour l'année 2011 font apparaître un besoin de financement de 721 522€ et que l'excédent cumulé des exercices précédents s'élève à 88 660€.

Les bases 2011 contenues dans l'état 1259 TEOM 2011 s'élèvent à 6 490 957€ et en maintenant le taux de TEOM 2010 de 10,95%, le produit assuré est de 710 760€.

Aussi est-il proposé au Conseil Communautaire de fixer le taux 2011 à 9,75%, sachant que le produit assuré évoluerait comme suit en baissant le taux de TEOM :

- taux à 10% : produit de 649 096€
- taux à 9,75% : produit de 632 868€
- taux à 9,50% : produit de 616 641€.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, adopte la proposition de baisser le taux de TEOM à 9,75%. Autorisation est donnée au Président à signer toute pièce afférente.

12. Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères sur commune de Picarreau.

Après présentation du dossier par Monsieur Alain GUYOT, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de dire que le régime de REOM existant sur les communes de le Chateley, Colonne, Darbonnay, Monay Saint Lothain, Villersérine reste applicable à la commune de Picarreau, comme avant son adhésion à la Communauté de Communes, à savoir une collecte par le SICTOM de la zone de Lons le Saunier.

13. Fiscalité Locale.

Monsieur Alain GUYOT expose le dossier exposant les chiffres contenus dans l'état 1259 pour l'année 2011. En outre, il indique que la Communauté de Communes du Comté de Grimont pourra fixer un taux de CFE différent à partir de 2012.

Répondant à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Vice-Président fait savoir que le montant de la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) n'est pas encore connu.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux de fiscalité tels que présentés dans l'état 1259 FPU 2011, à savoir :

- taux de CFE = 19,97%
- taux de TH transféré = 10,40%
- taux de TFNB transféré = 1,27%

et autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

14. Approbation des budgets primitifs 2011.

Les budgets primitifs ont fait l'objet d'une présentation détaillée en commission finances réunie le 15 avril 2011. Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué aux Finances, informe l'Assemblée qu'il a été procédé aux modifications, demandées par Monsieur le Trésorier, et portant sur quatre budgets, à savoir le budget général, camping, zones d'activités économiques et spanc dans lesquels a été révélée une erreur liée au report de résultats.

Puis il énonce, budget après budget, les prévisions de crédits en dépenses et recettes, par section de fonctionnement puis d'investissement, l'ensemble au niveau du chapitre.

- Le budget général.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 3 070 441€	2 689 110€	381 331€
Recettes 3 070 441€	2 689 110€	381 331€

Le budget général est adopté à l'unanimité.

- Le budget locaux industriels.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 98 200€	44 400€	53 800€
Recettes 428 096€	44 400€	383 696€

Le budget locaux industriels est adopté à l'unanimité.

- Le budget ordures ménagères.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 721 522€	721 522€	0€
Recettes 721 522€	721 522€	0€

Le budget ordures ménagères est adopté à l'unanimité.

- Le budget camping.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 70 551€	50 977€	19 574€
Recettes 70 551€	50 977€	19 574€

Monsieur Florent GAILLARD demandant si l'étude camping sera présentée aux conseillers communautaires, Monsieur Frédéric LAMBERT, Vice-Président Délégué au Tourisme, annonce que ce n'est pas prévu, mais que le document est consultable auprès des services communautaires.

Le budget camping est adopté à la majorité par 31 voix pour et une abstention.

- Le budget zones d'activités économiques.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 1 050 200€	95 883€	954 317€
Recettes 1 050 200€	95 883€	954 317€

Le Président annonce que la liste des opérations d'équipement à venir sera annexée au compte-rendu de séance. Le budget zones d'activités économiques est adopté à la majorité par 31 voix pour et une abstention.

- Le budget OCMACS.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 37 954€	37 954€	0€
Recettes 37 954€	37 954€	0€

Le budget OCMACS est adopté à l'unanimité.

- Le budget SPANC.

	Section d'exploitation	Section d'investissement
Dépenses 71 005€	50 753€	20 252€
Recettes 71 005€	50 753€	20 252€

Le budget SPANC est adopté à l'unanimité.

15. Cotisation au Syndicat Mixte du Pays du Revermont Poligny, Arbois, Salins (PRPAS).

Monsieur Alain GUYOT présente le dossier en expliquant que le Syndicat mixte du pays du Revermont Poligny, Arbois, Salins appelle pour l'exercice 2011 une cotisation d'un montant de 55 095€.

A la demande de Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, Monsieur Jean-François GAILLARD explique que l'augmentation de 2% de la cotisation est due au remplacement de l'animatrice leader en congés maternité.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer pour l'exercice 2011 la cotisation au Syndicat Mixte du Pays du Revermont à la somme de 55 095€.

Autorisation est donnée au Président à signer toutes pièces afférentes.

16. Maintenance annuelle du parc de logiciels informatiques de la Communauté de Communes du Comté de Grimont par mutualisation avec le SIDEC.

Monsieur Alain GUYOT explique que le SIDEC qui assure, pour le compte de la Communauté de Communes, la fourniture et la maintenance des logiciels informatiques de marque Magnus depuis sa création propose de délibérer pour adhérer au SIDEC en vue de bénéficier du service « informatique de gestion » au titre des missions optionnelles du syndicat mixte pour un coût de 1 669,20€ contre 1 519,97€ en 2010.

Monsieur Jean-Pierre KOEGLER faisant remarquer la forte augmentation du coût, Monsieur Dominique BONNET indique que l'augmentation pratiquée par le SIDEC est générale, mais que sa prestation demeure moins chère que dans le privé.

Répondant à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Vice-Président Délégué aux Finances annonce qu'après renseignements pris auprès du SIDEC, la réalisation des plans par le géomètre se révèle beaucoup moins chère. Toutefois, la Communauté de Communes demandera des éléments d'informations complémentaires afin de connaître plus précisément le contenu de la prestation du SIDEC en matière de SIG.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'adhérer au SIDEC du Jura pour le service maintenance informatique des logiciels Magnus, au prix de 1 669,20€ pour l'année 2011.

Le Président est autorisé à signer toutes pièces afférentes.

17. Demande d'admission en non valeur concernant la société Interétoiles.

Monsieur le Trésorier de la Communauté de Communes demande d'admettre en non valeur les titres de recouvrement émis à l'encontre de la société Interétoiles qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en date du 11 décembre 2009 et pour laquelle Maître Pascal GUIGON, liquidateur, a établi un certificat d'irrecouvrabilité totale et définitive.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de l'admission en non valeur de la dette de la société Interétoiles, gérée par Monsieur Gilles SEURRE d'une somme globale de 7 035,50€ au titre des loyers et charges de bureaux en pépinière d'entreprises pendant les exercices 2001 à 2002 et autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

18. Fixation des tarifs de la piscine communautaire.

Monsieur Alain GUYOT énonce les tarifs qu'il est proposé d'appliquer pour l'année 2011 au service piscine. Une augmentation de 0,05€ est appliquée sur tous les tarifs, à l'exception du tarif applicable à la carte de saison qui subit une augmentation de 1 à 2 €.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de la piscine pour la saison 2011 comme suit :

- entrée de 6 à 18 ans et étudiants : de 1,10 € à 1,15€
- adultes : de 2,50 € à 2,55€
- visiteurs : de 1,00€ à 1,05€
- groupes à partir de 10 : de 0,90 € par personne à 0,95€
- comité d'entreprise (vente de 12 tickets minimum) : de 1 € à 1,05€ pour la catégorie 6 à 18ans ,et de 1,90 € à 1,95€ pour la catégorie adultes
- carte abonnement : de 8,70 € à 8,75€ donnant droit à 10 entrées pour les 6/18 ans et à 5 entrées pour adulte,
- carte de saison : de 35 € à 36€ pour les 6/18 ans et de 65 € à 67€ pour adultes
- remise : une carte d'abonnement gratuite pour 3 achetées si famille de plus de 2 enfants, et une carte gratuite pour les chômeurs inscrits à l'ANPE
- entrée gratuite pour pompiers et gendarmes en activité (sur présentation liste nominative du chef de brigade)
- Mise à disposition de la buvette sans alcool en juillet/août à association locale.

19. Subvention à la Caisse d'Action Sociale et Culturelle des Personnels.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer à la CASC une subvention de fonctionnement d'un montant par agent de la Communauté de Communes adhérent de 175€ pour l'année 2011.

20. Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services : candidature 2^{ème} tranche.

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué à l'Economie, procède à la présentation du dossier en rappelant que la première tranche s'est terminée à la fin du 1^{er} trimestre 2010, après un peu plus de deux années d'animation, et un bilan globalement positif. Et, par une délibération en date du 25 mai 2010 validant le bilan quantitatif et qualitatif de la 1^{ère} tranche de l'OCMACS, le Conseil Communautaire a décidé du principe de la poursuite de ce programme dans une 2^{ème} tranche. Aussi, convient-il dorénavant de valider le programme d'actions préparé pour cette nouvelle tranche.

Monsieur Jean-François GAILLARD propose d'ajouter une délégation du Conseil Communautaire au Président pour notifier les subventions OCMACS aux différents bénéficiaires.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de :

- s'engager à poursuivre l'OCMACS dans une deuxième tranche, et de valider le programme d'actions préparé avec ses différents partenaires ;
- affecter le personnel de la Communauté de Communes sur cadre d'emploi d'attaché et fonction permanente de développeur économique sur les missions d'animation et suivi de la 2^{ème} tranche OCMACS à mi-temps sur une période de 18 mois, avec assistance technique d'un prestataire externe,
- autoriser le Président à solliciter les subventions du FISAC et à déposer une demande de subvention complémentaire auprès du Conseil Général du Jura pour les aides directes aux entreprises et les aménagements urbains programmés, à signer la convention générale relative à la mise en œuvre de cette 2^{ème} tranche ainsi que les conventions de partenariat pour la réalisation des actions du programme;

➤ déléguer au Président l'attribution de l'ensemble des subventions de 2^{ème} tranche selon même procédure qu'en 1^{ère} tranche ;

21. Attribution d'une indemnité de fin d'exploitation agricole en ZIA pour parc « Champs de la marne ».

Monsieur Alain GUYOT explique que la Communauté de Communes a acquis la parcelle cadastrée section ZI portant n°40, sise en lieu dit « Champs de la Marne » qui était exploitée par l'EARL « Les Boutons d'Or » représentée par Monsieur Jean-Michel FOURNIER lequel a reçu engagement écrit de la Communauté de Communes d'être indemnisé à hauteur de 0,305€ du m² au terme de l'exploitation agricole du terrain.

Par lettre du 7 avril 2011, Monsieur Jean-Michel FOURNIER sollicite le versement de l'indemnité.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer la somme de 0,305 € X 16 720 m², soit 5 099,60€ à l'EARL « Les Boutons d'Or » et autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

22. Parc d'activité « Champs de la Marne » / Réseaux secs.

Monsieur Jacky REVERCHON, Vice-Président Délégué aux Travaux, expose que la Communauté de Communes a décidé de réaliser l'aménagement du secteur « Champs de la Marne » en ZIA à Poligny pour y réaliser un lotissement d'activité économique, dont le plan de financement prévisionnel a été approuvé le 1^{er} mars 2011.

Le SIEDEC, saisi par la Communauté de Communes, vient de transmettre son étude chiffrée pour les réseaux secs qui inclut travaux, maîtrise d'œuvre de 7,5% et imprévus de 6,5%. En outre, il propose à la Communauté de Communes de conventionner notamment pour lui déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR s'interrogeant sur l'absence de FCTVA sur la partie éclairage public, il est indiqué qu'il est perçu par le SIEDEC qui le reverse ensuite sous forme de subvention.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de

➤ approuver la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage avec le SIEDEC en matière d'éclairage public et installations de communications électroniques en souterrain en lien avec les travaux connexes de distribution publique d'électricité ; le programme de travaux défini ; ainsi que le plan de financement de cette partie de l'opération, soit réseau électrique, éclairage public et téléphone :

➤ demander une subvention au SIEDEC pour la partie travaux électriques ;

Le Président est autorisé à signer ladite convention.

Questions et informations diverses

➤ Monsieur Frédéric LAMBERT rappelle qu'un courrier a été adressé à toutes les mairies afin de valider le fléchage du PDIPR et de désigner des représentants pour accompagner le chargé de mission sur le terrain Or, les communes d'Abergement le Petit, Chausseuans et Saint Lothain n'ont pas répondu, et les communes de Bersaillin, Biefmorin, Montholier et Villers les Bois n'ont pas désigné de représentants.

➤ Monsieur Jean LETROUBLON, Vice-Président Délégué à la Communication, rappelle qu'un courrier a été adressé à toutes les mairies afin de désigner un correspondant pour le site internet. Or certaines communes n'ont pas répondu. Aussi, il est demandé à celles-ci de faire connaître le nom de leurs correspondants pour le mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Hubert MOTTET

Jean-François GAILLARD

